

REPUBLIQUE FRANCAISE  
---  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
---  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
---  
COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 15/04/25

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE**  
N° 2025 / 079

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 18

Exprimés : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 8 avril 2025.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR (adjoints), Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD.

Absents représentés : Emilie ORGEL, Gaëlle BENOIT, Bernard CLEMENT.

Absente excusée : Dominique AGUILAR.

Absents : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

*Nomenclature @CTES : Finances / divers*

**PROJETS**

**RENOVATION DU TERRAIN HONNEUR DE FOOTBALL DE TONNERRE**

- Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que le montant prévisionnel du projet s'élève à 10 605.00 € HT ;
- Considérant la nécessité de rénover le terrain honneur de football de Tonnerre dans le cadre de son homologation ;
- Considérant l'intérêt de la collectivité d'aller chercher le meilleur taux de financement possible pour ce projet ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- D'autoriser le lancement et la signature des autorisations de travaux nécessaires à la réalisation du projet ;
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure de marché public sous la forme adaptée ;
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter des aides pour un taux global de 80% du plan de financements hors taxes (DETR, Fédération Française de Football...) ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre